

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-03-06

ARTICLE 1^{ER} :

Il est conclu un avenant au contrat avec l'assurance AXA , 8 Place de l'Eglise, 19250 MEYMAC à compter du 1^{er} janvier 2023 relatif à l'assurance multirisques de la commune pour un montant annuel de cotisation de 14 039.56 € TTC .

Meymac, le 24 Mars 2023

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE

Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230324-2023-03-06-A1
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023